La Lettre d'Excellence Patrimoine

Numéro 50 – Juillet/Août 2012

ORGANISATION – DEVELOPPEMENT - TRANSMISSION

EDITO

Excellence Patrimoine est une société de conseil en organisation patrimoniale.

Notre mission principale est de vous conseiller en toute objectivité afin d'optimiser l'organisation, le développement et la transmission de vos actifs professionnels et privés.

Nous nous engageons à être présents à vos côtés dans toutes vos étapes patrimoniales.

Ce qui fait notre différence, c'est notre double expertise, tant sur le patrimoine professionnel que sur le patrimoine privé.

C'est cette double compétence que nous souhaitons mettre tous les jours au service de votre patrimoine.

EXCELLENCE PATRIMOINE
27 Avenue de l'Opéra
75 001 PARIS
Tél : 01 70 38 54 30
Fax : 01 70 38 51 51

www.excellencepatrimoine.fr

Projet de loi de finances rectificative

Le 4 Juillet dernier, le gouvernement a présenté le collectif budgétaire en Conseil des ministres. Ce projet prévoit 7,2 milliards de recettes supplémentaires *(58% ménages - 42% entreprises).*

Nous vous présentons ci-dessous les principales mesures de ce projet.

TVA

La hausse de 1,6 point de TVA, qui devait intervenir le 1er octobre, est annulée.
En revanche, la hausse de 2 points des contributions sur les revenus du capital est confirmée.

ISF

A défaut de pouvoir rétablir l'ancien barème de l'ISF dès cette année, le gouvernement instaure une « contribution exceptionnelle sur la fortune » de 2,3 milliards d'euros, qui devra être acquittée avant le 15 novembre, s'ajoutant à l'ISF déjà prévu par la loi.
Cette surtaxe est calée sur l'ancien barème de l'ISF (*de 0,55% à 1,8%)*. Par ailleurs, le plafonnement de l'ISF et le bouclier fiscal sont supprimés.

Heures supplémentaires

L'exonération de charges pour les salariés est supprimée à compter du 1er septembre, quelle que soit la taille de l'entreprise. L'exonération de charges patronales, quant à elle, n'est maintenue que dans les PME de moins de 20 salariés. De plus, ces heures supplémentaires seront soumises à imposition.

Droits de succession

Le projet abaisse de 159 000 € à 100 000 € l'abattement applicable aux donations et successions pour chaque enfant. Il porte de 10 à 15 ans la fréquence à laquelle un ménage peut procéder à une donation en franchise d'impôt.

Non-résidents

Les revenus que les non-résidents perçoivent de biens immobiliers situés en France seront soumis aux prélèvements sociaux.

NOS COMPETENCES AU SERVICE DE VOTRE PATRIMOINE

EXCELLENCE PATRIMOINE
SARL au Capital de 8 000 € - 27, avenue de l'Opéra, 75001 PARIS, Tél. : 01 70 38 54 30 Fax : 01 70 38 51 51 ; contact@excellencepatrimoine.fr www.excellencepatrimoine.fr SIRET 493 333 389 000 10 RCS de Paris, TVA : FR78493333389
Société de Courtage d'assurance : Garantie Financière et assurance de responsabilité civile professionnelle. Enregistrée à l'ORIAS sous le numéro 07 023 363 ; www.orias.fr
Conseiller en Investissements Financiers : Référencé par la Chambre des Indépendants du Patrimoine, sous le numéro A266400 ; association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers
Activité de Transactions sur Immeubles et Fonds de commerce : Carte Professionnelle n° T12007 délivrée par la Préfecture de Police de Paris ; garantie financière de la compagnie MMA-COVEA Risk, sise au 19,21 allées de l'Europe 92616 Clichy Cedex ; NE PEUT RECEVOIR AUCUN FONDS, EFFET OU VALEUR
Activité de Démarchage Bancaire et Financier Enregistré auprès de l'Autorité des Marchés Financiers sous le numéro 2070619617VB
Adhérent de la Chambre des Indépendants du Patrimoine

Les taxes sur les dividendes, les banques et les stock-options vont modifier les politiques de rémunération.

Dividendes

Les entreprises seront taxées à 3% sur les dividendes versés aux actionnaires. Cette mesure s'appliquera sur les dividendes distribués par les entreprises de plus de 250 millions d'€ de chiffre d'affaires.

Epargne salariale

Le forfait social sur l'épargne salariale est porté de 8% à 20%. La mesure pénalisera surtout les entreprises de plus de 250 salariés, qui représentent les trois quarts des sommes versées.

Stock-options

Les contributions sociales sur les stock-options passent de 14% à 30% côté patronal et de 8% à 10% côté salarial. L'attrait des stock-options devient donc de plus en plus limité.

Pétroliers

Une taxe exceptionnelle de 4% sera prélevée, a priori seulement cette année, sur les stocks pétroliers. Elle touchera les distributeurs, les raffineurs, les traders mais n'affectera pas les stocks détenus par l'Etat *(stocks militaires notamment)*. Cette taxe représenterait un surcoût de 1 centime par litre à la pompe.

Banques

La taxe sur les transactions financières est relevée de 0,1% à 0,2% et la taxe sur les risques systémiques passe de 0,25% à 0,5%.

Par ailleurs, d'autres mesures fiscales sont à venir dans la prochaine loi de Finances 2013, comme par exemple : la tranche d'imposition à 45% ou l'alignement de la fiscalité du capital sur le travail

La fiscalité continue donc de s'alourdir en France. Le taux de prélèvements obligatoires *(ensemble des impôts)* sera ainsi porté à 46,2% du PIB en 2013. Cette pression fiscale est l'une des plus importantes au monde *(derrière la Suède, la Belgique et l'Italie).*

Face à cette instabilité fiscale croissante, il est important d'actualiser régulièrement sa stratégie patrimoniale afin de prendre des décisions d'investissements adaptées et optimisées. Les consultants d'EXCELLENCE PATRIMOINE vous accompagnent dans cette mission.

LE BAROMETRE DES MARCHES

INDICES	VALEUR au 05/07/2012	% depuis le 01/01/2012
CAC 40	3 221	+1,95%
DOW JONES	12 896	+5,56%
NIKKEI	9 020	+6,69%
EURO/ DOLLAR	1,24	-4,44%
OAT 10 Ans	2,37%	-23,97%
Once d'Or	1 613 $	+3,04%
Pétrole (*Brent*)	99,69 $	-7,23%

Evolution du CAC 40 depuis le 1er Janvier 2007

NOS COMPETENCES AU SERVICE DE VOTRE PATRIMOINE

EXCELLENCE PATRIMOINE
SARL au Capital de 8 000 € - 27, avenue de l'Opéra, 75001 PARIS, Tél. : 01 70 38 54 30 Fax : 01 70 38 51 51 ; contact@excellencepatrimoine.fr www.excellencepatrimoine.fr SIRET 493 333 389 000 10 RCS de Paris, TVA : FR7849
Société de Courtage d'assurance : Garantie Financière et assurance de responsabilité civile professionnelle. Enregistrée à l'ORIAS sous le numéro 07 023 363 ; www.orias.fr
Conseiller en Investissements Financiers : Référencé par la Chambre des Indépendants du Patrimoine, sous le numéro A266400 ; association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers
Activité de Transactions sur Immeubles et Fonds de commerce : Carte Professionnelle n° T12007 délivrée par la Préfecture de Police de Paris ; garantie financière de la compagnie MMA-COVEA Risk, sise au 19,21 allées de l'Europe 9
NE PEUT RECEVOIR AUCUN FONDS, EFFET OU VALEUR
Activité de Démarchage Bancaire et Financier Enregistré auprès de l'Autorité des Marchés Financiers sous le numéro 2070619617VB
Adhérent de la Chambre des Indépendants du patrimoine